

Contacts

Votre interlocuteur : l'Afdas

Retrouvez sur le site de l'Afdas toutes les informations
<https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/pigistes>

Siège social

Île-de-France

66, rue Stendhal
CS 32016
75 990 Paris Cedex 20
pigistespresse@afdas.com

Délégation Centre-Est

Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté

Espace Confluence
3, cours Charlemagne
CS 60038
69 286 Lyon Cedex 02
04 72 00 23 00
lyon@afdas.com

Délégation Sud-Est

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

40, boulevard de Dunkerque
BP 71663
13 566 Marseille Cedex 02
04 91 99 41 98
marseille@afdas.com

Délégation Sud

Occitanie

Immeuble le Thèbes
68, allée de Mycènes
34 000 Montpellier
04 91 99 44 83
montpellier@afdas.com

Bureau régional de Toulouse

59, allée Jean Jaurès
31 000 Toulouse
05 67 31 45 06
toulouse@afdas.com

Délégation Sud-Ouest

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

74 rue Georges Bonnac
Les Jardins de Gambetta
Tour 2 | 2^e étage, 33 000 Bordeaux
05 56 48 91 80
bordeaux@afdas.com

Délégation Ouest

Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire

227, rue de Châteaugiron
35 000 Rennes
02 23 21 12 60
rennes@afdas.com

Délégation Nord-Ouest

Hauts-de-France et Normandie

87, rue Nationale
59 000 Lille
03 20 17 16 80
lille@afdas.com

Délégation Est

Grand Est

42 rue Jean-Frédéric Oberlin
67 000 Strasbourg
03 88 23 94 70
strasbourg@afdas.com

Antenne Ile de la Réunion

Centre d'Affaires de la Mare
5, rue André Lardy - Bâtiment C
La Turbine - 97438 Sainte Marie
02 62 90 41 37
reunion@afdas.com

Afdas.

Culture
Communication
Médias
Loisirs

● Opca, Opacif, Octa
et fonds de formation
des artistes auteurs

• Journalistes rémunérés à la pige*

Quel que soit votre besoin en formation, une solution adaptée vous est proposée.

Journalistes rémunérés à la pige de la presse écrite, des agences de presse et de la presse en ligne : un nouvel accord, signé par les partenaires sociaux, redéfinit vos droits à la formation professionnelle continue.

➡ VOUS PERFECTIONNER ET DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES

Optez pour des formations courtes et modulables. Ces formations se déroulent sur plusieurs jours ou semaines et peuvent être diplômantes ou certifiantes. Selon le cas, elles peuvent être financées grâce aux dispositifs Plan de formation ou Période de professionnalisation.

<https://www.afdas.com/pigistes/>

Conditions d'accès :

Être titulaire de la carte de presse en cours de validité le jour de la demande de formation.

Pour faciliter vos recherches, consultez l'offre clé en main

<https://www.afdas.com/entreprises/services/professionnaliser/trouver-une-formation/offre-de-formation-cle-en-main>

➡ VOUS RECONVERTIR OU VISER UNE QUALIFICATION

Pour vous perfectionner, changer d'activité ou de secteur professionnel, acquérir un diplôme ou une qualification supérieure, choisissez une formation longue. Votre demande sera présentée à la commission paritaire de la presse écrite et des agences de presse et sera étudiée dans le cadre du congé individuel de formation (CIF).

<https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/pigistes/le-conge-individuel-de-formation-cif>

Conditions d'accès :

Justifier d'un volume d'activité, en qualité de pigiste, de 24 mois consécutifs ou non, attesté par au moins 2 années de cartes de presse (hors année en cours).

➡ LE CPF, UN DROIT UNIVERSEL

Le compte personnel de formation vous permet de construire ou de sécuriser votre parcours professionnel tout au long de votre vie active ou encore de valider votre expérience professionnelle grâce à la VAE. Les formations diplômantes ou certifiantes auxquelles vous avez accès sont retenues notamment par la branche professionnelle de la presse. L'ensemble des formations éligibles sont recensées sur le site officiel du compte personnel de formation : moncompteformation.gouv.fr.

Conditions d'accès :

Avoir capitalisé des heures sur son compte personnel de formation. Plus d'information sur <https://www.afdas.com/pigistes/mode-demploi-du-compte-personnel-de-formation-cpf>

➡ UN POINT CARRIÈRE POUR DÉFINIR VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

1- Le bilan de compétences vous permet d'identifier les compétences à acquérir et les actions à engager dans un objectif d'évolution professionnelle.

<https://www.afdas.com/particuliers/services/conseil-carriere/bilan-de-competences>

Conditions d'accès :

Justifier d'un volume d'activité, en qualité de pigiste, de 24 mois consécutifs ou non, attesté par au moins 2 années de cartes de presse (hors année en cours).

2- Le conseil en évolution professionnelle est un accompagnement individuel qui vous permet de planifier des actions pour élaborer une stratégie d'évolution professionnelle.

<https://www.afdas.com/particuliers/services/conseil-carriere/cep>

Suivez l'actualité

Inscrivez-vous à la newsletter sur www.afdas.com/pigistes/newsletter

Consultez notre site internet rubrique pigistes :

<https://www.afdas.com/pigistes/>

Télécharger l'accord pigistes sur

<https://www.afdas.com/documents/formulaires-afdas-et-note-dinformation/pigistes/accord-pigistes-2016.pdf>